

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le 1er juillet 2022 est entré en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. **A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes.**

Suppression du compte rendu des séances du conseil municipal

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Ce document, qui n'avait pas d'équivalent dans les autres catégories de collectivités territoriales (département et région), faisait en pratique doublon avec le procès-verbal.

Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Cette suppression vaut également pour le compte rendu de l'organe délibérant des EPCI (article L. 5211-1 du CGCT) et des syndicats mixtes fermés (article L. 5711-1 du CGCT) auxquels le CGCT applique par renvoi un régime identique à celui des conseils municipaux.

Création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2026 A 19H00

Liste des délibération examinées en séance :

2026_49D Adoption du procès-verbal de la séance du 26.05.2026

approuvée

2026_50D Rapport d'activité du Sivom du Bruaysis pour l'année 2025

approuvée

2026_51D Election d'un second délégué suppléant pour le syndicat EDEN 62

approuvée

2026_52D Contrat de cession et tarif du spectacle Revue Cabaret par la compagnie « Paris d'Amour Cabaret » le samedi 26 septembre 2026 et devis régisseur son et lumière

approuvée

2026_53D Subvention Amicale Laïque Culture Loisirs Jeunesse de Maisnil-les-Ruitz.

approuvée

2026_54D Création d'un emploi d'adjoint d'animation non permanent à temps non complet(26/35^{ème}) pour un accroissement temporaire d'activité

approuvée

2026_55D Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet(20/35^{ème}) pour un accroissement temporaire d'activité

approuvée

2026_56D délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

approuvée

Le 6 Juillet 2026

Le Maire

Marcel PRUVOST

